



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242 - 57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05 - Fax : 03 87 36 47 82
Email : courrier@welfarm.fr
www.welfarm.fr

Communiqué de presse WELFARM // 06 octobre 2017

WELFARM DÉNONCE LE BUSINESS DES FERMES À SANG DE JUMENTS

WELFARM relaie une enquête menée dans 5 « fermes à sang » situées en Argentine et en Uruguay. Les juments y subissent mauvais traitements, prélèvements de sang hebdomadaires et avortements à répétition. Tout cela pour extraire de leur sang la gonadotrophine chorionique équine (eCG), une hormone que les élevages porcins, bovins, caprins ou ovins utilisent pour déclencher et synchroniser les chaleurs de leurs animaux.

Entre mars 2015 et avril 2017, les associations Tierschutzbund Zürich (TSB, en Suisse) et Animal Welfare Foundation (AWF, en Allemagne), ont enquêté dans 5 « fermes à sang » d'Argentine et d'Uruguay. Ces fermes alimentent un commerce lucratif, celui de la gonadotrophine chorionique équine (eCG), aussi appelée PMSG. Cette hormone présente dans le sang des juments lors des premiers mois de gestation, est importée, notamment en Europe, par des laboratoires pharmaceutiques vétérinaires. L'eCG est en effet utilisée dans les élevages porcins, bovins, ovins ou caprins pour déclencher et synchroniser les chaleurs des femelles. Combinée à d'autres procédés, cette hormone permet de grouper les inséminations, de programmer les mises-bas ou de produire en dehors des saisons naturelles de reproduction des animaux.

Si ces fermes à sang de jument sont situées en Amérique du Sud, la France est directement concernée : selon les chiffres des douanes, la société Syntex-Argentine a exporté 1 kg d'eCG (soit 6 089 295 US\$) vers la France entre janvier et mai 2017. Dans le même temps, la branche uruguayenne de Syntex en exportait 0.295 kg (soit 3359 044 US\$).

Juments faméliques, anémiées, blessées

La vidéo et les témoignages recueillis sur place révèlent de graves cas de maltraitance :

- Les juments maigres, souvent émaciées, blessées ou atteintes de maladies carencielles sont livrées à elles-mêmes dans des plantations d'eucalyptus sans aucune surveillance vétérinaire.
- Durant 11 semaines, une à deux fois par semaine, les juments subissent des prélèvements pouvant aller jusqu'à 10 litres de sang, soit l'équivalent d'1.5 litres pour un homme de 80 kg. De tels prélèvements peuvent causer un choc hypovolémique, une anémie, un affaiblissement du système immunitaire voire la mort.
- Les enquêteurs ont trouvé de nombreuses juments mortes sur les lieux.
- Lors des prélèvements de sang, les juments sont manipulées avec violence (fouet, bâton, aiguillon électrique) afin de les forcer à entrer dans les boxes de contention où une canule sera insérée dans leur veine jugulaire.
- L'hormone n'étant présente dans le sang des juments que durant les premiers mois de gestation, les juments sont avortées manuellement et sans anesthésie pour permettre une nouvelle gestation.
- Au bout de 3 à 4 ans, les juments qui ont survécu à ces années de maltraitance, épuisées et stériles, partent à l'abattoir pour alimenter le commerce de viande chevaline, exportée notamment vers la France.

De telles pratiques sont contraires aux lois de protection animale en vigueur en Europe et ne pourraient pas avoir cours sur notre territoire. Il est donc inacceptable que des laboratoires français se fournissent auprès de pays moins regardants en matière de bien-être animal.

Plus de 1,9 million de personnes en Europe ont déjà signé deux pétitions demandant l'interdiction d'importer l'eCG depuis l'Argentine et l'Uruguay. Suite à cela, les laboratoires MSD (Merck & Co) ont annoncé en juin dernier avoir cessé toute importation en provenance de ces fermes à sang.

L'Association des vétérinaires suisses a déjà appelé les éleveurs et les vétérinaires à ne plus utiliser d'eCG. L'Association des vétérinaires allemands a déclaré que l'induction de l'avortement des poulains était fondamentalement inacceptable et demandé aux compagnies pharmaceutiques de s'assurer que leurs fournisseurs respectaient les exigences de l'Union européenne en matière de bien-être animal. En mars 2016, le Parlement européen publiait un amendement déclarant que la production d'eCG dans les pays tiers n'était pas conforme aux standards de l'U.E. en matière de protection animale. Le Parlement a donc demandé la révision de la réglementation à ce sujet. C'est désormais au Conseil de l'U.E. de statuer.

Tierschutzbund Zürich, Animal Welfare Foundation et WELFARM demandent donc à la Commission européenne d'interdire l'importation d'eCG depuis les fermes à sang d'Argentine et d'Uruguay. Dans un courrier, WELFARM a appelé l'Ordre des vétérinaires français et les présidents des interprofessionnelles porcine (INAPORC), bovine/ovine (INTERBEV) et caprine (ANICAP) et le syndicat de l'industrie du médicament et réactif vétérinaires (SIMV) à prendre position contre cette pratique.